

## CR DU CTA DU 27 MARS 2020

CTA réuni en visio. Malgré des essais réalisés la veille, les conditions n'étaient pas optimales pour que tous les représentants des personnels puissent s'exprimer (problèmes de réseaux, de micro, de sons...) , dialoguer et même entendre les représentants de la direction académique.

L'Unsa éducation avait demandé le report de toutes les mesures de rentrée (suppression de postes administratifs, fermeture d'agence comptable, suppression de postes d'enseignants en lycée, zone de remplacement...) étant donné le contexte sanitaire inédit.cf déclaration préalable.

Pour optimiser les échanges, les déclarations préalables avaient été envoyées la veille au Rectorat.

Réponse de la Rectrice aux déclarations préalables :

- Le CHSCTA se réunira en visio tous les vendredis à partir de vendredi prochain.
  - 800 élèves sont actuellement accueillis dans les établissements scolaires
  - 108 personnels volontaires. Volontariat uniquement même pour les directeurs d'école
  - Liste des lieux d'accueil arrêtée se trouve sur le site de l'Académie d'Amiens.
  - Les personnels assurant l'accueil des enfants des personnels soignants ne sont pas identifiés par l'ARS comme prioritaires pour l'attribution de masques
- Intervention UNSA éducation : le problème est que les écoles ne sont pas toujours nettoyées. Les règles sanitaires ne sont pas respectées.
- Continuité pédagogique :
    - La Rectrice salue la grande mobilisation des enseignants et a bien insisté sur la nécessité du maintien du lien d'apprentissage (terme que nous préférons à la continuité pédagogique chère au ministre)
    - faire attention à l'équilibre des rythmes
    - ne pas laisser d'élèves au bord du chemin (allophones, handicapés, rupture numérique) → Une politique de soutien gratuit sera mise en place par la suite

pour les élèves qui en auront besoin mais les modalités ne sont pas encore connues

- Continuité administrative :
  - o au Rectorat : Un plan de continuité d'activité a été mis en place. 110 personnes sur 567 sont présentes. Les personnels ont été dotés de matériel pour effectuer du télétravail sur des missions prioritaires (payes, bourses, action sociale par exemple)
  - o en EPLE : mission principale : organisation de la continuité pédagogique, bourses, mandats.

Intervention UNSA éducation (A&I/UNSA) : le paiement des factures n'est pas une mission prioritaire pour plusieurs raisons : - la DGFIP a demandé aux agents comptables de prioriser leur fichier de paiement (bourses et payes en priorité) car les services des finances publiques tournent aussi au ralenti.

- ce travail ne peut pas se faire à distance. Obligé de venir dans les établissements. Or, tous les établissements ne sont pas nettoyés régulièrement par les agents de la collectivité. Cette mission ne doit pas se faire au détriment de la santé des personnels.

Réponse de Mme la secrétaire générale : il faut payer les factures dans la mesure du possible étant donné le contexte économique.

Pour l'UNSA éducation (A&I/UNSA), le plan de continuité d'activité à remplir par le chef d'établissement sur l'application est bien trop succinct : 4 items (pédagogie-gestion-logistique-communication) sans préciser les missions.

Réponse de Mme la SG : c'est au chef d'établissement de déterminer ce que chaque item recouvre.

- Pas de modification des dates d'ouverture et de fermeture des serveurs de mutations des personnels même si les situations qui pourraient poser souci doivent être traitées avec bienveillance. Bienveillance notamment pour les délais de confirmation.

#### 1- Evolution de la carte comptable

Mme la secrétaire générale adjointe présente la suppression des 2 agences comptables : celle du lycée Corot à Beauvais et celle du lycée Jules Verne à Château Thierry. Cette suppression est motivée par un recrutement infructueux.

Intervention UNSA éducation (A&I/UNSA) : la suppression de ces agences comptables avaient été décidées bien avant le déroulement des entretiens de recrutement, donc les fermetures ne sont pas liées au recrutement. D'autre part, nous regrettons que les candidats ne soient pas informés de la motivation du refus de l'administration.

Réponse de Mme la secrétaire générale : elle souhaite établir une nouvelle carte cible pour les années à venir. Les décisions de l'administration n'ont pas à être motivées. Les candidats peuvent contacter le chef de la DPAE pour avoir des explications. En l'espèce, il y avait 2 candidats pour Corot et 3 pour Jules Verne. Les candidats n'avaient pas le bon profil. Le choix opéré par le Rectorat permet d'assurer la continuité puisque l'agence comptable de Jules Verne est rattachée au lycée Jean de la Fontaine dont l'agent comptable faisait l'intérim. Pour Beauvais, l'agence comptable du Lycée Corot est transférée en partie au Lycée Langevin dont l'agent comptable était agent comptable du Lycée Corot.

Explication de vote Unsa éducation : vote contre car l'académie a atteint depuis plusieurs années déjà la moyenne ministérielle recommandée d'établissements rattachés par agence comptable (6), et parce qu'en fermant les agences comptables, cela nuit aux possibilités d'évolution de carrière des personnels administratifs.

Vote : 10 contre (4 FSU- 2 UNSA- 2 FO- 1 SGEN-1 SNALC)

2- Mesures de rentrée postes des personnels administratifs.

Mme la secrétaire générale adjointe présente les mesures de suppression (4 postes) :

- 1.5 ETP au Lycée Léonard de Vinci à Soissons
- 1 ETP au Lycée Jules Verne à Château Thierry
- 0.5 ETP au Lycée Corot à Beauvais
- 0.5 ETP au Collège César Franck d'Amiens ( personnel de labo)
- 0.5 ETP au Lycée Marie Curie de Nogent sur Oise
- 0.5 ETP au Lycée Charles de Gaulle Compiègne
- + 0.5 ETP au Lycée Paul Langevin à Beauvais

Intervention Unsa éducation (A&I/UNSA): nous avons demandé à surseoir à ces mesures en raison du contexte.

Réponse de Mme la Secrétaire générale : c'est une obligation car elle assure la continuité de l'Administration. Si elle ne le faisait pas, elle serait en faute.

Intervention Unsa éducation (A&I/UNSA): pour quelles raisons des établissements qui sont davantage excédentaires au barème ne contribue pas à cet effort ?

Réponse de Mme la secrétaire générale : 1 lycée est excédentaire de 4.2 postes mais il est nécessaire de faire un état des lieux précis , une analyse plus fine.

Intervention Unsa éducation (A&I/UNSA) :Quelles sont les catégories de poste concernés et quelles sont les conséquences RH ?

Réponse de M. le chef de la DPAE : dans 3 situations ( Lycée Jules Verne, lycée Marie Curie, Lycée Charles de Gaulle ), les postes ne sont pas pourvus par des agents titulaires. Au collège César Franck, il s'agit d'un départ à la retraite.

Il reste la situation du Lycée Vinci à Soissons : 2 supports C concernés : 1 volontaire et 1 dernier arrivé

Enfin, pour le lycée Corot à Beauvais, un agent de catégorie B serait intéressé pour bénéficier de la mesure de carte afin de se rapprocher de son domicile.

Le  $\frac{1}{2}$  ETP au Lycée LANGEVIN sera un C.

Vote : 10 contre ( 4 FSU-2 UNSA-2 FO-1 SGEN-1 SNALC)

3- Mesures de rentrée pour les personnels d'enseignement dans le second degré.

Collège : 147 suppressions

LGT : 28 créations - 37 suppressions

LP : 10 créations- 21 suppressions

La consultation du CTA alors que ces postes figurent déjà sur le serveur mouvement parait quelque peu anachronique. L'UNSA Education a rappelé le lourd tribut que paie une fois de plus le second degré. La baisse démographique ne justifie absolument pas l'ampleur de ces suppressions dont les conséquences sont une nouvelle dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des enseignants dans de nombreux établissements de l'académie à la rentrée prochaine.

Vote : 10 contre ( 4 FSU-2 UNSA-2 FO-1 SGEN-1 SNALC)

4- Modification des Zones de remplacement

Comme pour le point précédent, cette modification figure déjà dans le mouvement des personnels qui se déroule actuellement. Cette modification est apparue au début de l'année civile sans concertation préalable. (voir déclaration) L'UNSA Education est intervenue pour signaler l'absence de prise en considération des observations des organisations syndicales lors des 2 groupes de travail qui ont précédé la communication des nouvelles cartes. Entre le projet initial de l'administration, et le projet final après concertation, rien n'a évolué ! Drôle de conception du dialogue social...

La Rectrice a précisé qu'il s'agissait d'une demande ministérielle et que cela fonctionnait déjà ainsi dans d'autres académies. Elle a également assuré « qu'il ne serait demandé à aucun enseignant de traverser l'académie ». Les organisations syndicales ont demandé une évaluation par le CHSCT des conséquences de ces modifications sur les conditions de travail des TZR.

Vote : 10 contre ( 4 FSU-2 UNSA-2 FO-1 SGEN-1 SNALC)

## 5- Postes spécifiques d'enseignement

Pour information (pas de vote)

11 créations de postes soit une augmentation de 4%

## 6- Questions diverses

Retour de Mme la Rectrice : - les frais professionnels engagés par les agents dans le cadre de la mise en œuvre du télétravail seront pris en charge. La procédure reste à définir ;

-la Poste va être partenaire de l'éducation nationale afin de distribuer gratuitement les cours et devoirs papier aux élèves qui n'ont pas internet pour éviter que les parents ou eux-mêmes se déplacent.

-le Conseil régional, et les conseils départementaux, prêtent du matériel pour les élèves

-Une cellule d'écoute à l'attention de tous les personnels de l'académie est mise en place. Contact téléphonique : 03 22 823 825

-le calendrier des examens : des infos dans le cours de la semaine

-les vacances de printemps devront être des vacances pour les personnels et les élèves, même si le dispositif de garde des enfants de soignants se poursuivra, toujours sur la base du volontariat et avec l'appui des collectivités, de jeunesse et sport et du milieu associatif

- s'excuse car il y a eu un défaut de communication dans la mise en œuvre des retraits sur salaire pour cause de grève. Elle s'était engagée à ce qu'il n'y ait pas plus de 3 jours de grève prélevés sur le même mois. Cela n'a pas été le cas pour plusieurs centaines de personnes.

- Parcoursup : la nécessité de desserrer le calendrier est présente, des annonces des 2 ministères concernés sont attendues à ce sujet ;

- SNU : toutes les opérations sont en attente pour un réexamen de la situation lorsqu'on aura plus de visibilité sur la sortie de crise

- Stagiaires 1<sup>er</sup> degré à la rentrée 2020 : 85 dans l'Aisne, 168 dans l'Oise et 87 dans la Somme

Christelle CAPLIN-DAHENNE-Maxime PARUCH  
Agnés GODEAU- Patrice PERTIN